

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du samedi 12 décembre 2009 après en avoir délibéré

DECIDE

- ◆ le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 26 septembre 2009 est adopté à l'unanimité des présents.
- ◆ Aucune observation sur le compte-rendu du bureau fédéral du 20 novembre 2009.
- ◆ En l'absence du trésorier, le point sur le suivi du budget réalisé au 30 septembre 2009 est présenté par le Président qui précise que les différents chapitres ont été respectés.
- ◆ Dans le cadre du parcours de l'excellence sportive, un logiciel va être réalisé, pour le suivi de la préparation des athlètes qui n'évoluent pas en pôle. Coût 3000 € TTC budgété en 2010. Décision validée par le comité directeur.
- ◆ **Championnat du Monde Combat 2009** : 5 lieux : Marseille, Longwy, Eaubonne, Tarbes, La Motte Servolex. Il est rappelé qu'aucun partenaire concurrent de la FFSbf et de la FIS ne peut figurer sur les différents supports de communication. Toutes affiches réalisées par l'organisateur doit obtenir l'aval de la fédération avant impression.
- ◆ **Championnat du Monde Assaut 2010** : il aura lieu à Paris le 26 septembre 2010.VA
- ◆ **2010 est l'année France/Russie**. Des rencontres auront lieu avec des juniors, seniors, féminines des équipes de France en Russie le 8 mai 2010 et en France entre septembre et décembre 2010.
- ◆ **SAVATE Promotionnelle (PRO)** : Le règlement de la SAVATE promotionnelle (PRO) est présenté. Il est rappelé que la SAVATE Pro s'adresse aux Elites A et aux Elites des autres boxes/poings.

Sont validés :

Tibias

- Les parades tibiales ne sont pas sanctionnées
- ◆ Les coups de tibia sont interdits sauf quand la frappe est faite par le tibia sur le tireur adverse, raccourcissant sa distance, cette faute n'est pas sanctionnée
- Les coups de pieds sont donnés avec toute la surface de la chaussure
- Les coups de pied non armés ou mal armés, ne sont pas obligatoirement sanctionnés
- Sur un coup interdit, triangle génital, l'arbitre peut laisser le tireur récupérer sans le compter, s'il pense qu'il est en mesure de reprendre le combat, ou bien le compter et demander la disqualification de son adversaire, s'il ne peut reprendre la rencontre après le décompte.

Demandes d'avertissements

- ◆ Le 1^{er} avertissement est donné par l'arbitre seul, rapidement, sans placer les tireurs dans les coins neutres.
- ◆ Pour les demandes d'avertissements : les juges ayant refusé la sanction ou pas vu la faute, ne minorent pas la note.

Bulletin de jugement

- Recherche d'un nouveau bulletin de jugement. Dans l'attente, c'est celui de la SAVATE BF qui reste utilisé.

Tenue des tireurs

- La possibilité d'une tenue en deux parties ou du torse-nu est mise aux voix.
Résultat du vote : 11 pour la tenue en 2 parties, 4 pour le torse-nu
Cette décision est validée et sera appliquée jusqu'à l'assemblée générale fédérale 2010. au cours de laquelle cette décision pourrait être revue.

Les bandages

- ◆ Pour une meilleure protection les bandages doivent être modifiés. L'étude d'un bandage avec la commission médicale sera réalisée.

Les primes

- ◆ Des primes pourront être accordées aux tireurs par l'organisateur dans le respect des déclarations obligatoires à effectuer auprès des services concernés, URSSAF, ASSEDI... Il n'y aura pas de grille tarifaire, leur montant sera négocié entre l'organisateur et le tireur.

Vacations des officiels

- ◆ Lors de galas comportant exclusivement des combats en SAVATE PRO, les vacations des officiels seront : 150 € pour le DO, 100 € pour les juges
 - tenue des arbitres : à l'étude
- ◆ pour des galas ou des compétitions nationales de SAVATE BF comportant des combats de SAVATE PRO, la décision du montant des vacations sera revue lors du prochain comité directeur.
- ◆ **Premier Open International de SAVATE Pro**. Il ne sera pas organisé par la fédération en octobre 2010. Un cahier des charges sera établi, et un appel d'offre sera lancé auprès d'organisateur

potentiels. Cette décision a été prise afin de ne pas compromettre les aides susceptibles d'être apportées au comité départemental 75 pour l'organisation des championnats du monde assaut. Décision validée par le comité directeur fédéral.

◆ **Parcours de l'Excellence Sportive : Optimisation du dispositif de détection chez les jeunes et accompagnement des sportifs de haut niveau hors pôles**

Les objectifs à travers ce projet :

- ☐ Identifier les potentiels futurs
- ☐ Accompagner ces potentiels dans le parcours d'excellence sportive
- ☐ Créer de la concurrence sportive
- ☐ Intégrer les potentiels dans nos structures d'entraînement
- ☐ Dynamiser la population féminine
- ☐ Renforcer la dynamique des équipes de France
- ☐ Accompagner les sportifs HN qui s'entraînent hors pôle
- ☐ Motiver les équipes techniques régionales à travers le parcours d'excellence sportive
- ☐ Donner du sens aux actions sportives régionales
- ☐ Créer du lien entre les entraîneurs ETF et la DTN
- ☐ Renforcer les compétences des entraîneurs (mutualisation)

Budget prévisionnel du dispositif : 50 000 Euros (qui sera imputé sur 3 budgets : le haut niveau/la relève/la formation). Validé par le comité directeur.

- ◆ Aide fédérale financière : Sur 63 comités constitués 27 dossiers sont parvenus à la fédération. 25 ont été validés, 2 étaient incomplets.

Sur les 25 ligues 15 ont retournées les dossiers demandés. 14 ont été validés, une avait un dossier incomplet. L'aide fédérale, pour les ligues et comités dont les dossiers ont été validés sera versée le 15 décembre 2009. 12 dossiers « contrat d'objectifs Ligue 2010 » ont été constitués.

◆ **commission nationale savate forme**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents hormis le budget, qui sera proposé dans le cadre du budget 2010 au prochain comité directeur.

◆ **commission nationale médicale**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

Vacations des médecins

Le montant des vacances voté par le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la commission nationale des finances est le suivant :

- médecin titulaire du CES de médecine sportive :
 - Jusqu'à 12 rencontres effectives : 250 €
 - De 13 à 18 rencontres : 350 €
 - De 19 à 24 rencontres : 450 €
 - Au delà de 24 rencontres : 500 €

Cette décision est appliquée immédiatement

◆ **commission nationale SAVATE bâton défense**

Le compte-rendu n'est pas validé. Il est demandé au responsable de la commission de prendre rendez-vous avec le groupe formation afin d'affiner les propositions de formation de la commission

◆ **représentation de la DTN dans les commissions nationales**

Commission mixte FFSU commission mixte UNSS Commission Médicale	Jocelyne TRIADOU
Commission internationale Commission SAVATE Pro	Hubert ABELA
Commission promotion/communication Commission événementielle	Thierry MARDARGENT
Commission compétitions	Jaafare KANFOUAH
Commission arbitrage	Fathi MIRA
Commission jeunes	Richard AGUENIHNAI
Commission féminines	Victor SEBASTIAO
Commission SAVATE bâton défense	Christophe NEUVILLE
Commission structuration/développement	Hugues RELIER Thierry MARDARGENT
Commission SAVATE forme	Jérôme HUON

- ◆ Dorénavant le(s) second(s) lors des compétitions internationales de référence ne peuvent être que des membres de l'Equipe Technique Nationale.

Cette proposition est mise aux voix et obtient :

- ◆ 8 pour
- ◆ 3 contre
- ◆ 4 abstentions

♦ **Mise à jour de l'Equipe Technique Fédérale**

Sur les 63 comités constitués, 40 seulement sont dotés d'un Délégué technique départemental.

Sur l'ensemble des départements, 38 départements n'ont toujours pas de comité départemental.

Seules 5 ligues ont leurs départements constitués en comité :

- Ile de France (8 départements),
- Rhône-Alpes (8 départements),
- Aquitaine (5 départements),
- Alsace (2 départements),
- Flandres-Artois (2 départements).

3 ligues sont sans comité départemental

- Franche-Comté (4 départements)
- Champagne-Ardenne (4 départements)
- Corse

Par ligue, les Départements sans DTD sont :

- Flandres-Artois : Nord
- Picardie : Oise
- Lorraine : Meurthe et Moselle, Moselle,
- Alsace : Bas-Rhin, Haut-Rhin,
- Bourgogne : Nièvre,
- Normandie : Eure
- Bretagne : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine
- Pays de Loire : Loire-Atlantique, Maine et Loire
- Rhône-Alpes : Rhône
- PACA : Alpes de Haute Provence
- Touraine Orléans : Eure et Loir,
- Auvergne : Puy de Dôme
- Limousin : Creuse, Haute-Vienne
- Poitou-Charentes : Charente-Maritime
- Aquitaine : Landes
- Midi-Pyrénées : Tarn

♦ **Dérogation**

Une demande de dérogation pour participer aux championnats de France Jeunes a été faite par l'UNSS, pour Maxime Bassu. Ce dernier remplissant les conditions requises pour cette dérogation, elle est validée par les membres du comité directeur fédéral.

♦ **International**

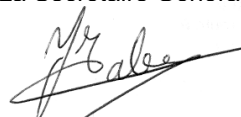
- tournoi Inter méditerranéen, 2 et 3 juillet 2010 à Narbonne
- Infos : création de la confédération européenne

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG